

Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHÉ
Réunion du 08 Mars 2018

Présents: AZNAR Vincent - BESANCON Carine - BOUVARD Melinda - CALLOCH Pascal - CROUZET Annick - DESBOIS Marc - LANDES René - LEVEQUE Michel - PHILIBERT Sophie.

Absent: BERGERY Franck.

Excusée: FUYATIER Isabelle donne pouvoir à Vincent AZNAR.

Secrétaire de séance: LANDES René.

ORDRE DU JOUR:

- Approbation Compte Administratif 2017.
- Approbation Budget Primitif 2018.
- Délibérations:
 - Règlement "Jardin du Souvenir".
 - Zone 2AU - Bail emphytéotique SEMCODA.
 - Zone 2AU - Garanties Financières SEMCODA.
 - Zone 2AU - E.P.F (Etablissement Public Foncier).
 - Mise à disposition de la salle Gaston TAVERNIER (Convention AGEK).
 - Résiliation de l'adhésion à l'A.M.F (Association des Maires de France).
- Point sur les commissions.
- Questions diverses.

Marc DESBOIS signale une erreur sur le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 30 Novembre 2017. Il faut lire : "en préambule, le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal - **en date du 21 Septembre 2017** - est approuvé à l'unanimité".

Cette rectification étant entérinée, le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 Novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

*** DELIBERATIONS :**

1°) AFFECTATION DU RESULTAT 2017/COMPTE ADMINISTRATIF 2017:

Le compte administratif 2017 - conforme au compte de gestion du trésorier - est présenté.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultats antérieurs	-79 303,87	168 787,99 €
Recettes 2017	162 839,14	361 251,18 €
Dépenses 2017	59 159,41	352 774,23 €
Résultats de l'exercice	103 679,73	8 476,95 €
Résultats cumulés	24 375,86	177 264,94 €
RAR Dépenses		
RAR Recettes		
Besoin de financement RAR		
Affectation au 1068		
(prélèvement sur exc. fonct)		
Résultats à reporter	RI (001) 24 375,86 €	RF (002) 177 264,94 €

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2017, (en l'absence du Maire, conformément à la réglementation)

2°) BUDGET PRIMITIF 2018:

Un exemplaire du projet du Budget Primitif 2018 est remis à chaque participant. Le Maire donne lecture du budget dans ses différentes sections, tel qu'il a été préparé par la Commission des Finances.

- Section de fonctionnement

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à **524 782.00 €**, avec un virement à la section d'investissement d'un montant de 180 291.00 €.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'impositions :

==> Taxe d'Habitation = 9.59 %

==> Foncier Bâti = 13.27 %

==> Foncier Non Bâti = 28.05 %

- Section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à **310 485.00 €**. Le budget est voté par chapitre.

Cpte 2313 - Salle des fêtes ROMANECHÉ/ cages de foot / mécanisme église / achat panneau chambod **173 300.00 € TTC**

Cpte 2158 - achat matériel plan de désherbage / divers matériel pour agent **9 500.00 € TTC**

Cpte 2188 - illuminations/achat jeux pour ROMANECHÉ **11 000.00 € TTC**

Cpte 2182 - achat véhicule **10 000.00 € TTC**

Cpte 2128 - aménagement terrain BOLLIET / terrain synthétique /chemin / aménagement extérieur **18 000.00 € TTC**

Cpte 2183 - achat enregistreur **805.00 € TTC**

Cpte 2111 - acquisition foncière "voie verte" **15 000.00 € TTC**

Cpte 202 - révision zone IAU **20 000.00 € TTC**

Le Budget Primitif 2018 est adopté à l'unanimité.

3°) REGLEMENT DU « JARDIN DU SOUVENIR » (CIMETIERE DE HAUTECOURT):

Afin de réglementer la dispersion des cendres, Monsieur le Maire propose un règlement relatif au « Jardin du Souvenir » et en donne lecture (à noter que ce règlement ayant été rédigé ce même jour, les élus n'en avaient pas été destinataires au préalable).

Ce règlement fait état - notamment - de la gratuité du service, ainsi que de l'obligation de déclarer préalablement en mairie toute dispersion.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité ce règlement.

Le dit-règlement sera affiché à l'entrée du cimetière de HAUTECOURT.

4°) PROJET DE BAIL EMPHYTHEOTIQUE /SEMCODA : (PROJET D'AMENAGEMENT « COEUR DE VILLAGE »)

Monsieur le Maire évoque le projet de bail emphytéotique - transmis aux élus 6 jours avant la date de réunion du Conseil - et mentionne les ajouts apportés le jour-même par la SEMCODA, à la demande de plusieurs d'entre eux.

Marc DESBOIS fait part de son incertitude quant au devenir - au terme du bail - des maisons qui seront réalisées par la SEMCODA, de même que sur la possibilité de réserver un emplacement à un éventuel commerce. Un long débat s'installe.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il questionnera le bailleur sur le devenir des différentes constructions, mais qu'il serait dommageable que ce point soit d'emblée un frein au projet.

Concernant la réservation d'un emplacement pour un éventuel commerce, Monsieur le Maire et les adjoints avaient - lors de leur première rencontre avec notre urbaniste et la SEMCODA - expressément demandé de réfléchir à la possibilité de dédier une aire à cet effet. Monsieur le Maire précise aux élus que ce projet étant une opération d'ensemble, il ne semble pas possible - dans la configuration actuelle - d'écarter une parcelle, mais il leur indique que l'ensemble des partenaires travaillent sur cette option depuis le début du projet.

Pascal CALLOCH prend la parole et rassure le Conseil sur la procédure présentée ce jour, laquelle est une procédure classique dans ce type de démarche, avec, dans un premier temps, un projet de bail sous conditions suspensives qui permet d'une part de débloquer la partie administrative, et d'autre part de lancer les études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ce projet. Il rappelle que l'aménagement de la zone devra restée conforme aux dispositions de l'OAP qui seront votées par le Conseil Municipal.

Avant de mettre ce point au vote, il est rappelé aux élus que le sujet présenté, bien qu'essentiel à la poursuite de la procédure, n'est - à ce stade - qu'un projet, et que le bail définitif, encadré et défendu par notre notaire et par notre urbaniste, sera préalablement soumis au Conseil Municipal.

Après délibération, les membres du Conseil se prononcent comme suit :

7 (voix) pour.
3 (voix) contre.
0 abstention.

Les 3 élus ayant voté « contre » le projet de bail souhaitent argumenter leur positionnement, à savoir :

* Marc DESBOIS tient à préciser qu'il n'est pas contre le projet, mais vote contre le projet de bail pour les raisons suivantes : « nous n'avons pas assez d'informations sur l'avancement du projet ; sur la zone que l'on pourrait éventuellement dédiée au commerce; et qu'on donne toute la zone en bail »

* Michel LEVEQUE indique s'être exprimé contre " parce qu'on ne connaît pas l'OAP (Orientation d'Aménagement Programmé)" ; "que 2 jours de réflexion, c'est court pour s'engager" ; "qu'on n'a pas eu les documents suffisamment tôt "».

* Carine BESANCON s'est prononcée contre, estimant prendre une décision « à la légère ».

5°) GARANTIES FINANCIERES SEMCODA : (PROJET D'AMENAGEMENT « COEUR DE VILLAGE »)

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, la SEMCODA sollicite la mairie afin de garantir 30% du montant de l'emprunt qu'elle sera amenée à contracter, soit : 273 510 €.

L'ensemble des membres du Conseil ont été destinataires des documents relatifs à cette

demande de garanties financières.

Monsieur le Maire rappelle que c'est une procédure d'usage dans ce type de projet et soumet le sujet au vote.

Accord unanime du Conseil.

6°) EPF (Etablissement Public Foncier):

Une parcelle incluse dans le projet d'aménagement du centre Bourg avait été acquise par l'EPF (Établissement Public Foncier) au profit de la commune.

Il convient donc de délibérer afin de permettre à l'EPF de mettre à disposition de la SEMCODA la dite-parcelle.

Vote favorable à l'unanimité.

7°) SALLE Gaston TAVERNIER/ Convention AGEK:

Suite à la demande de l'AGEK (Association de Gestion des Espaces Karstiques) d'occuper la salle Gaston TAVERNIER à Villette, l'ensemble des élus a été destinataire du projet de convention rédigé conjointement avec l'association.

Sans aucune remarque de la part du Conseil, Monsieur le Maire propose d'approuver la convention :

Monsieur le Maire précise que le hangar attenant reste dédié à la location, au bénéfice de la CUMA.

Après en avoir délibéré, les élus donnent leur accord à l'unanimité pour signature de cette convention.

8°) RESILIATION ADHESION A.M.F (Association des Maires de France):

Monsieur le Maire rappelle le travail engagé avec les adjoints, depuis le début du mandat, sur les sources de dépenses que peuvent générer nos différents contrats et adhésions "en tout genre".

Il demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à résilier l'adhésion à l'Association des Maires de France, celle-ci ne présentant pas un intérêt majeur.

Accord unanime de la part du Conseil des membres du Conseil.

*** POINT SUR LES COMMISSIONS:**

- Intervention de Mélinda BOUVARD sur:

==> CMJ (Conseil Municipal Jeunes) : Election d'un nouveau CMJ en Décembre 2017. Les enfants sont motivés et foisonnent d'idées. Un prochain conseil est prévu en présence de Madame OUDOT - Présidente du Comité de Jumelage-, avec pour objectif: la présentation du comité de jumelage, du voyage prévu en 2019 en Allemagne, et la préparation de la venue de nos amis Allemands au mois de mai 2018.

==> InterCCAS: une sortie est programmée le 07 juillet 2018 pour les collégiens, à savoir : la traversée du tunnel de Drom.

==> Commission Communication : la préparation de l'exposition relative au centenaire de la première guerre mondiale se poursuit avec des rencontres très régulières. Cela demande un travail de recherche conséquent, ainsi qu'une synthèse et mise en forme des données essentielles.

Mélinda BOUVARD rappelle le thème de l'exposition : « la place des femmes dans la guerre de 14-18 ».

- Carine BESANCON et Michel LEVEQUE - élus au SIVOS (Syndicat Intercommunal à

Vocation Scolaire) - font un point sur le dernier conseil et relatent les difficultés rencontrées pour mettre au vote le lieu de fermeture d'une classe sur le périmètre du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Ils informent le Conseil Municipal qu'une classe sera - in fine - fermée sur le site de Bohas.

- Pascal CALLOCH informe les membres du Conseil Municipal que les marchés relatifs à la rénovation de la salle des fêtes de Romanèche ont été signés avec les entreprises retenues, et que le démarrage des travaux est prévu courant Avril 2018.

*** QUESTIONS DIVERSES:**

René LANDES indique que le SMAE (Syndicat Mixte Aménagement de l'île Chambod) ne renouvellera pas la convention de mise à disposition, des locaux, avec l'UDPA (Union Départementale de Plein Air).

Il précise par ailleurs que le siège administratif du SMAE sera désormais basé sur l'île Chambod.

PERMIS DE CONSTRUIRE (dossier déposé en Mairie) :
néant

DECLARATION PREALABLE (dossier déposé en Mairie) :

SAINT ANDRE Jérôme
350 rue de Bohan
La croix rozier

SMAE CHAMBOD
2907 route du Port
CHAMBOD

AGEK
Route des villages
VILLETTE

MONIN Stéphane
4 impasse des CARRES
CHALLES

POUPOT Maxime
703 Chemin de la Riviere
MERLOZ

SCOTTI Pierrick
352 route de Nantua
HAUTECOURT

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 22H50.

Le Maire,
Vincent AZNAR

